Envoyé en préfecture le 19/10/2022
Reçu en préfecture le 19/10/2022
Publié le
ID : 091-219102860-20221014-DDM_2022_206-AR

VILLE DE Grigny

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
VILLE DE GRIGNY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DÉCISIONS DU MAIRE

DDM-2022-206 :

Date : 14/10/2022

Objet : **Convention de formation professionnelle avec l'organisme Pôle Essonne Ressources Formation 91 (PERF 91) – Formation « BPJEPS spécialité « Loisirs tous publics »**

Publiée le

19 OCT. 2022

En application de la délibération du Conseil Municipal DEL-2020-0035 en date du 27 mai 2020, portant délégation d'attributions au Maire, conformément aux dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire de Grigny,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

Vu le plan de formation de la Ville,

Considérant la démarche engagée par la collectivité en faveur de la formation des agents de la collectivité, notamment en matière d'éducation populaire et d'animation sociale,

Considérant la structure centre social Pablo Picasso et le développement de ses activités, dont l'équipe d'animation à pour mission de répondre de façon adaptée aux besoins des habitants et de favoriser leur participation dans l'élaboration et la réalisation d'actions et de projets socioculturels,

Considérant la formation BPJEPS spécialité « Loisirs tous publics » qui prépare à devenir animatrice / animateur professionnel et transmet les outils pour appréhender l'environnement local, les partenaires, les modes d'intervention auprès des différents publics (enfants, adolescents, adultes, séniors),

Considérant les termes de la convention formulée par l'organisme de formation Pôle Essonne Ressources Formation 91 (PERF 91), représenté par sa Présidente, Madame Stéphanie GAUDUEL, sise 29 rue Adolphe Wurtz à JUVISY (91260) à la Commune de Grigny, représentée par son Maire, Monsieur Philippe RIO, sise 19 Route de Corbeil à GRIGNY (91350),

Décide,

D'accepter la proposition de l'organisme de formations Pôle Essonne Ressources Formation 91 (PERF 91) pour réaliser la formation BPJEPS spécialité « Loisirs tous publics » au bénéfice d'un agent de la structure centre social Pablo Picasso,

Envoyé en préfecture le 19/10/2022
Reçu en préfecture le 19/10/2022
Publié le
ID : 091-219102860-20221014-DDM_2022_206-AR

De signer la convention de formation professionnelle avec l'organisme précité pour un montant global et forfaitaire de 6 500, 00 € net,

Précise que la session de formation se déroulera du 26 septembre 2022 au 8 septembre 2023,

Dit que les crédits sont inscrits au budget communal,

Précise que la présente décision sera transmise au représentant de l'État et inscrite au registre des délibérations, qu'un extrait en sera publié sur le site internet de la Commune, et qu'elle fera l'objet d'un compte rendu lors du prochain Conseil Municipal.

Le Maire,

MAIRIE DE GRIGNY (91350)

Philippe RIO

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification